

QUE FAIRE SI UN ESSAIM D'ABEILLES S'INSTALLE AU JARDIN?

FICHES-CONSEILS N°41

[mise à jour : 02/2013]



Les abeilles butineuses sont des auxiliaires indispensables pour la pollinisation de nombreuses plantes. Elles produisent également des substances grandement appréciées pour leur goût et/ou leurs vertus : le miel, le pollen, la gelée royale, la propolis et cire.

Les abeilles ont une vie sociale très évoluée. Dans la ruche, la colonie d'abeilles se développe uniquement grâce à la ponte de la reine, « mère de la colonie ». Lorsque la ruche devient trop petite, ou pour d'autres raisons, les abeilles essaient. La colonie se scinde : la reine part avec une partie des abeilles ouvrières et des mâles, les faux bourdons, tandis que dans la ruche les abeilles veillent à la naissance d'une nouvelle reine. L'essaimage a lieu à la belle saison, en mai et juin, suffisamment tôt pour que l'essaim puisse s'installer et amasser des provisions avant l'hiver.

L'ESSAIMAGE

L'essaim sort par beau temps, au milieu de la journée, entre onze et quatorze heures. Après s'être gorgées de miel pour tenir quelques jours, les abeilles quittent en masse la ruche et se rassemblent dans les airs avant de se fixer en grappe sur un support proche de la ruche.

Ce premier arrêt de l'essaim est provisoire. Les abeilles éclaireuses sont parties à la recherche d'un abri où la future colonie s'installera définitivement : un arbre creux, un gîte dans un bâtiment, une cheminée abandonnée,... Dès que le futur logis est accepté, l'essaim se remet en vol pour parcourir parfois plusieurs kilomètres.

Lorsqu'un essaim atterrit dans les parages de votre propriété, il ne faut pas paniquer. Très souvent, il sera reparti avant le soir. Si la pluie arrive, l'essaim peut rester plusieurs jours mais s'en ira à la première éclaircie.

Au début de l'essaimage, les abeilles ne sont pas agressives. Il n'en est pas de même lorsque l'essaim s'est installé à un endroit depuis quelques jours et qu'il a commencé à construire des rayons. Dans ce cas, les abeilles n'apprécient guère d'être dérangées et défendent leurs installations.

QUE FAIRE FACE À UN ESSAIM ?

En premier lieu, le laisser tranquille. Ne pas s'affoler. Surtout ne pas s'armer de bombes insecticides ou d'extincteurs ! La meilleure solution consiste à appeler un apiculteur qui vous rendra service tout en étant heureux d'agrandir son élevage et d'éviter aux abeilles une mort précoce.

Vous trouverez une liste d'apiculteurs sur ce site : <http://abeille.gudule.org>

Vous pouvez également vous adresser aux pompiers, ceux-ci possèdent généralement les coordonnées d'apiculteurs.

LA CUEILLETTE DE L'ESSAIM

C'est une affaire de professionnels qui demande de l'expérience et un matériel adéquat. La difficulté du travail est liée à la position de l'essaim. Recueillir un essaim suspendu à une branche basse est plus aisé que de décrocher des abeilles sur un haut mur ou dans une cheminée !

POUR EN SAVOIR PLUS

- Société Royale d'Apiculture de Bruxelles et Environs asbl
Rue au Bois 365B bte 19 à 1150 Bruxelles
E-mail : lerucherfleuri@yahoo.fr
Site Internet : www.api-bxl.be
- CARI asbl
Place Croix du sud, 4 bte L7.07.09 à 1348 Louvain-La-Neuve
Tél. : 010 47 34 16
E-mail : info@cari.be
Site Internet : www.cari.be.
- L'abeille dans Bruxelles, sensibilisation à l'écologie urbaine
Rue des Passiflores 30
1170 Bruxelles
Tél : 02 672 14 27
E-mail : info@apisbruocsella.be
Site Internet : www.apisbruocsella.be

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <https://www.ecoconso.be/fr/Que-faire-si-un-essaim-d-abeilles>

[2] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/jardin-au-naturel>

[3] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/abeilles>

[4] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>

- [5] <http://abeille.gudule.org>
- [6] <mailto:lerucherfleuri@yahoo.fr>
- [7] <http://www.api-bxl.be>
- [8] <mailto:info@cari.be>
- [9] <http://www.cari.be>
- [10] <mailto:marc.wollast@apisbruocsella.be?subject=Apis Bruoc Sella - Demande d%27infos>
- [11] <http://www.apisbruocsella.be>
- [12] https://www.ecoconso.be/sites/default/files/articles/fc41_essaim_abeilles-2.pdf

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

